



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST-PIERRE PROCES-VERBAL - SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 17

A l'ouverture de séance :

Nombre de membres présents : 12

Nombre d'absents : 05

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance le 09 AVRIL 2024 sous la Présidence de Madame Simone ROUVRAIS, Vice-Présidente du CCAS, sur convocation adressée en date du 02 AVRIL 2024 et ce en vertu de l'article R 123 -18 du Code de l'action sociale et des familles.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mesdames, Chantal AGATHE, Pascaline BOYER, Marie Thérèse Guylaine LUCAS, Céline LUCILLY, Marie Claude PALIOD, Madeleine PATCHANE-LACANE, Virginie PECAULT, Simone ROUVRAIS et Odile VERGNIET-CHAUVET.

Messieurs, Fernand GUFFLET, Jérémy NAYAGOM et François TEVANEE.

Étaient absents à l'ouverture de la séance :

Mesdames, Gilda CADET, Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE et Viviane MALET.

Messieurs Michel FONTAINE et Stephano DIJOUX.

Étaient représentés pour la séance : 2

Madame Gilda CADET par Madame Simone ROUVRAIS

Madame Viviane MALET par Madame Marie Claude PALIOD

La Présidence de séance était assurée par Simone ROUVRAIS, Vice-Présidente du CCAS.

Le secrétariat de séance est assuré par Ibrahim CADJEE – Directeur Général des Services du CCAS.

Début de séance : 17h13

La Présidente ouvre la séance, procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer. Elle énumère une à une les affaires à examiner.

Après lecture par les membres, le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 22 Février 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme Marie Claude PALIOD quitte la séance à 18h04.

Propos introductifs de la Vice-Présidente
Conseil d'Administration du 09 Avril 2024

Notre Conseil de ce soir est essentiellement consacré au budget, et il intervient environ 40 jours après le débat sur les orientations budgétaires.

Comme vous le savez, nous évoluons dans un contexte social et économique incertain, et il nous faudra être ingénieux et faire des choix afin de maintenir les actions qui répondent aux besoins de la population.

Avant d'entamer nos travaux de séance, je vous propose de vous faire un retour à plusieurs voix du congrès de l'UNCCAS qui s'est déroulé au Havre du 27 au 29 mars.

Cela demeure un moment important pour les CCAS afin d'échanger entre Etablissement, partager nos difficultés, et notre capacité à les surmonter.

Je vous informe que la date de la prochaine Nuit de la Solidarité a été arrêté. Elle se tiendra le 27 juin 2024.

Enfin, je porte à votre connaissance que Patrick DEGUIGNE qui nous assistait sur la partie comptable a mis fin à ses fonctions, qu'il exerçait à hauteur de 15%, depuis le 31 décembre 2023.

Ordre du jour

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 974-269740163-20240409-PVCA09042024-DE



AFFAIRE N°2024-09 - Compte rendu de la Commission Permanente du 29 Février 2024

AFFAIRE N°2024-10 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine - Présentation du Compte de Gestion du Comptable Public pour l'exercice 2023 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE

AFFAIRE N°2024-11 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine - Approbation du Compte Administratif 2023 du CCAS – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE

AFFAIRE N°2024-12 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine - Affectation du Résultat de l'exercice 2023 – BUDGET PRINCIPAL

AFFAIRE N°2024-13 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Proposition d'affectation de résultat de l'année 2023 – BUDGET ANNEXE

AFFAIRE N°2024-14 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine - Vote du Budget Primitif 2024 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE

AFFAIRE N°2024-15 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Vote sur la Mise en Place de la Fongibilité des crédits en sections de Fonctionnement et Investissement sur Budget Principal

AFFAIRE N°2024-16 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Sortie de l'actif

AFFAIRE N°2024-17 - Direction Enfance, Jeunesse et Famille – Approbation de la convention de partenariat avec le Servie Territorial Éducatif de Milieu Ouvert et d'Insertion de Saint-Pierre (STEMOI)

AFFAIRE N°2024-18 - Direction des Solidarités – Acceptation de don de Tickets Eau RUNEO

AFFAIRE N°2024-09 - Compte rendu de la Commission Permanente du 29 Février 2024

- Considérant l'article R123-22 du CASF qui dispose que « *le président ou le vice-président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue* ».
- Considérant l'article 6 du règlement de fonctionnement de la Commission Permanente qui dispose que « *Toutes les décisions qui seront prises seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration pour information* ».

Il est porté à la connaissance du Conseil d'Administration le compte rendu de la Commission Permanente du 29 Février 2024 qui est joint en annexe.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **PREND ACTE** du compte rendu de la Commission Permanente du 29 Février 2024.

AFFAIRE N°2024-10 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine - Présentation du Compte de Gestion du Comptable Public pour l'exercice 2023 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE

La Présidente rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif du budget principal du CCAS de l'année 2023 a été rapproché des comptes de gestion et les informations financières qui y figurent sont concordantes.

I) EXECUTION DE L'EXERCICE 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires total	1 641 405,01 €	15 676 900,00 €	17 318 305,01 €
Titres de recettes émis	782 558,06 €	15 962 632,45 €	16 745 190,51 €
Réduction de titres	0,00 €	1 943 301,99 €	1 943 301,99 €
Recettes nettes	782 558,06 €	14 019 330,46 €	14 801 888,52 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	1 641 405,01 €	15 676 900,00 €	17 318 305,01 €
Mandats émis	744 307,29 €	14 850 670,35 €	15 594 977,64 €
Annulation de mandats	0,00 €	255 621,20 €	255 621,20 €
Dépenses nettes	744 307,29 €	14 595 049,15 €	15 339 356,44 €
Excédent	38 250,77 €		
Déficit		-575 718,69 €	
Résultat de l'exercice			-537 467,92 €

II) RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
INVESTISSEMENT	54 608,01	0,00	38 250,77	92 858,78
FONCTIONNEMENT	1 549 428,98	0,00	-575 718,69	973 710,29
TOTAL	1 604 036,99	0,00	-537 467,92	1 066 569,07

COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE

Le compte administratif du budget annexe du SAAD du CCAS de l'année 2023 a été rapproché des comptes de gestion et les informations financières qui y figurent sont concordantes.

I) EXECUTION DE L'EXERCICE 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires total	0,00 €	4 409 457,37 €	4 409 457,37 €
Titres de recettes émis	0,00 €	4 386 738,01 €	4 386 738,01 €
Réduction de titres	0,00 €	268 876,39 €	268 876,39 €
Recettes nettes	0,00 €	4 117 861,62 €	4 117 861,62 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	0,00 €	4 409 457,37 €	4 409 457,37 €
Mandats émis	0,00 €	4 346 337,64 €	4 346 337,64 €
Annulation de mandats	0,00 €	53 814,65 €	53 814,65 €
Dépenses nettes	0,00 €	4 292 522,99 €	4 292 522,99 €
Excédent	0,00 €		
Déficit		-174 661,37 €	
Résultat de l'exercice			-174 661,37 €

Il est proposé au conseil :

- De prendre acte du compte de gestion 2023 du budget principal établi par le Chef de Service Comptable de Saint-Pierre, comptable public du CCAS de Saint-Pierre
- De prendre acte du compte de gestion 2023 du SAAD- budget annexe - du CCAS établi par le Chef de Service Comptable de Saint-Pierre, comptable public du CCAS de Saint-Pierre

**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **PREND ACTE** du Compte de Gestion 2023 du budget principal établi par le Chef de Service Comptable de Saint-Pierre, comptable public du CCAS de Saint-Pierre
- **PREND ACTE** du Compte de Gestion 2023 du budget annexe établi par le Chef de Service Comptable de Saint-Pierre, comptable public du CCAS de Saint-Pierre
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N°2024-11 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine- Approbation du Compte Administratif 2023 du CCAS – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

La Présidente présente à l'Assemblée le compte administratif 2023 du budget principal de l'Etablissement :

D) LES RESULTATS COMPTABLES

L'exercice budgétaire est sanctionné par un résultat brut de clôture, suivi d'un résultat net tenant compte des restes à réaliser.

A) LE RESULTAT BRUT DE CLOTURE

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Budget total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		54 608,01 €		1 549 428,98 €		1 604 036,99 €
Opération de l'exercice	744 307,29 €	782 558,06 €	14 595 049,15 €	14 019 330,46 €	15 339 356,44 €	14 801 888,52 €
Totaux	744 307,29 €	837 166,07 €	14 595 049,15 €	15 568 759,44 €	15 339 356,44 €	16 405 925,51 €
Résultats brut de clôture		92 858,78 €		973 710,29 €		1 066 569,07 €
Restes à réaliser	34 692,48 €	237 700,00 €			34 692,48 €	237 700,00 €
Totaux cumulés	778 999,77 €	1 074 866,07 €	14 595 049,15 €	15 568 759,44 €	15 374 048,92 €	16 643 625,51 €
Résultats (nets) définitifs		295 866,30 €				1 269 576,59 €

1) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2023 de 973 710.29 € contre 1 549 428.98 € en 2022.

2) Section d'investissement

En tenant compte du résultat reporté de 2022, qui est de 54 608,01 €, la somme au 31/12/2023, un solde positif de 92 858.78 €.

3) Les restes à réaliser

Les restes à réaliser en section d'investissement sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 34 692.48 €

Dont la part plus importante est afférente à l'achat de matériels et de serveurs informatiques, ainsi que divers mobiliers.

Recettes d'investissement : 237 700 €

Il s'agit de subventions non encaissées conformément au tableau suivant :

NATURE ET OBJET DE LA RECETTE	DEBITEUR	JUSTIFICATION	RECETTE ATTENDUE	RECETTE ENCAISSEE	RESTE A REALISER
SUBVENTION PST2 PORTAGE DE REPAS PASSAGE A LA LIAISON ACQUISITION DE CAMIONS FRIGORIFIQUES	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONVENTION PST2 DU 20-09-2021	133 000,00	39 900,00	93 100,00
POUR ACHAT DE MATERIAUX POUR RENOVATION DE LOGEMENTS 22 FAMILLES DANS LE CADRE DE L'OPERATION AUTO- REHABILITATION	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONVENTION PARTENARIAT OPERATION ARA DU 07-04-2023	130 000,00	91 000,00	39 000,00
PARTICIPATION FINANCIERE POUR OPERATION AUTO- REHABILITATION- ACCOMPAGNE (ARA) SUR 22 MENAGES AU TITRE DU PILHI	CIVIS	CONVENTION DU 26- 12-2022 ET DELIBERATION 221117_54 DU 23-11- 2022	132 000,00	66 000,00	66 000,00
POUR ACHAT DE MATERIAUX POUR RENOVATION DE LOGEMENTS 22 FAMILLES DANS LE CADRE DE L'OPERATION AUTO- REHABILITATION	FONDATION ABBE PIERRE	CONVENTION 22/HL/HP/657 DU 27- 09-2022	132 000,00	92 400,00	39 600,00
			527 000,00 €	289 300,00 €	237 700,00 €

B) LE RESULTAT NET

L'excédent net de clôture en 2023 est de 1 269 576.59 contre 1 542 903.82 € en 2022

Le résultat net par section s'affiche ainsi :

Investissement : 295 866.30 €

Fonctionnement : 973 710.29 €

II) LES REALISATIONS 2023 DU CCAS

C) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 10.27% entre 2023 et 2022.

II) Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2022 (K€)

	2019	2020	2021		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 330 139	11 210 380	11 963 801	12 821 310	14 137 975
Evolution en %	-11,06 %	-1,06 %	6,72 %	7,17 %	10,27 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	8 130 682	8 933 875	9 632 930	10 407 657	11 430 472
Evolution en %	-20,19 %	9,88 %	7,82 %	8,04 %	9,83 %
Charges à caractère général (chap 011)	1 592 185	1 254 912	1 320 591	1 565 504	1 770 063
Evolution en %	13,17 %	-21,18 %	5,23 %	18,55 %	13,07 %
Subventions versées (art 657)	142 898	112 000	130 000	75 000	75 000
Evolution en %	355,09 %	-21,62 %	16,07 %	-42,31 %	0 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	820 303	695 480	715 169	704 023	825 063
Evolution en %	10,41 %	-15,22 %	2,83 %	-1,56 %	17,19 %
Autres dépenses	644 072	214 113	165 110	69 127	37 377
Evolution en %	74,08 %	-66,76 %	-22,89 %	-58,13 %	-45,93 %

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les charges exceptionnelles (chap. 67).

1) Analyse des dépenses de fonctionnement

a) Les charges à caractère général (1 770 K€ contre 1 565 K€ en 2022)

Le chapitre 011 affiche une évolution de 13.07% (détail tableau ci-dessous)

Nature	Réali	
604 ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	550,01	0,00
6042 ACHATS DE PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A AME	491 224,85	566 909,53
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	14 834,80	14 552,50
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	70 966,85	74 047,55
60621 COMBUSTIBLES	30,00	45,00
60622 CARBURANTS	56 270,86	57 584,65
60623 ALIMENTATION	91 104,98	96 805,07
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 085,61	1 309,59
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	8 933,77	9 423,69
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	53 224,06	74 085,60
60636 HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	18 279,70	22 747,88
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 131,49	25 807,27
60668 AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0,00	519,10
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	131 454,42	163 119,24
6078 AUTRES MARCHANDISES	0,00	2 790,13
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 022,80	2 515,43
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	19 566,24	15 049,97
61351 MATERIEL ROULANT	17 809,85	23 612,30
61358 AUTRES	125,02	5 763,58
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	731,22	4 020,58
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	6 868,89	3 104,99
61551 MATERIEL ROULANT	66 871,94	74 659,24
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	11 425,81	12 828,05
6156 MAINTENANCE	75 406,37	90 262,18
6168 AUTRES	70 087,44	78 673,09
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	8 923,48	5 614,90
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	39 339,82	69 843,39
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	20 983,04	21 174,98
62261 HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	10 570,00	1 540,00
62268 AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	0,00	11 830,00
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	8 150,50	26 088,06
6228 DIVERS	4 882,50	0,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	8 204,65	9 674,72
6232 FETES ET CEREMONIES	85 925,85	60 389,59
6234 RECEPTIONS	840,00	0,00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	380,00	288,87
6238 DIVERS	8 718,55	12 079,10
6251 VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	5 124,48	4 553,73
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 297,44	4 858,10
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	62 890,16	70 685,09
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 914,24	3 111,70
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	9 773,40	10 665,24
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	5 522,65	3 645,60
6288 AUTRES	32 189,13	15 079,90
63512 TAXES FONCIERES	5 507,00	5 533,00
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	12 526,60	12 526,60
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 833,56	549,02
6358 AUTRES DROITS	0,00	95,52
Total Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 565 504,03	1 770 063,32

b) *Les dépenses de Personnel (K€)*

	2021	2022	2023
6215 remboursement de personnel mis à disposition	26 601	23 940	135 668
Contrats d'insertion - 64162 (emplois d'avenir) et 64168 (autres contrats d'insertion)	2 621 681	2 599 000	2 671 782
Non titulaires - 6413	2 192 171	2 578 125	2 900 000
Titulaires - 6411	2 640 000	2 866 911	3 492 550
Autres	2 152 477	2 339 681	2 230 472
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	9 632 930	10 407 657	11 430 472
		8,04%	9,83%

Les charges de personnel augmentent de 9.83% par rapport à 2022.

Cette évolution s'explique en partie par le portage en année pleine par notre Etablissement du dispositif Classe Passerelle et des référents PRE.

L'exercice 2023 est aussi impacté par la revalorisation du point d'indice au sein de la fonction publique, la mise en place du CTI pour certaines catégories d'emploi et la baisse du nombre de PEC au profit de CDD.

Les surcouts sont listés par poste dans le tableau suivant :

Les Dispositifs	2022	2023	Surcout	%
BP+DM	10 333 000,00 10 504 340	12 000 000,00		
Réalisé	10 407 656,57	11 430 472,20	1 022 815,63	
Dispositifs règlementaires			300 140,43	29,73%
Les projets			209 204,53	20,72%
Centre	122 348,77	123 457,75	1 108,98	0,11%
Contractuel			390 000,00	38,63%
CET			9 000,00	0,89%
Action sociale			4 000,00	0,40%
Surcout des nominations	221 806,32	254 307,00	32 500,68	3,22%
Formation	39 339,00	70 071,00	30 732,00	3,04%
Autres			32 940,81	3,26%
Total			1 022 815,63	100,00%

c) Les charges de gestion courante (K€)

	Moyenne	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de gestion courante (65)	-6,40%	963 €	808 €	845 € 4,6%	779 € -7,8%	900 €
6561-65133-Secours	98,80%	32 €	31 €	89 €	189 €	64 €
6562-65134 -Aides	-19,10%	772 €	650 €	589 €	400 €	612 €
6574-65748 -Subvention pers droit privée	-16,00%	143 €	112 €	130 €	75 €	75 €
Autres charges de gestion courante	117,10%	16 €	15 €	37 €	115 €	149 €

Ces dépenses concernent les aides directes effectuées au profit de la population, les frais de mission des élus et les subventions attribuées aux associations. Ces charges passent de 900 K€ en 2023 alors qu'elles étaient à 779 K€ en 2022. Cette hausse est « artificielle », elle est la conséquence du passage du CCAS à la nomenclature M57 au 01-01-2023, qui intègre des dépenses du chapitre 67 au chapitre 65.

B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sur la période 2019 à 2023, elles évoluent en moyenne de plus de 5.86 %.

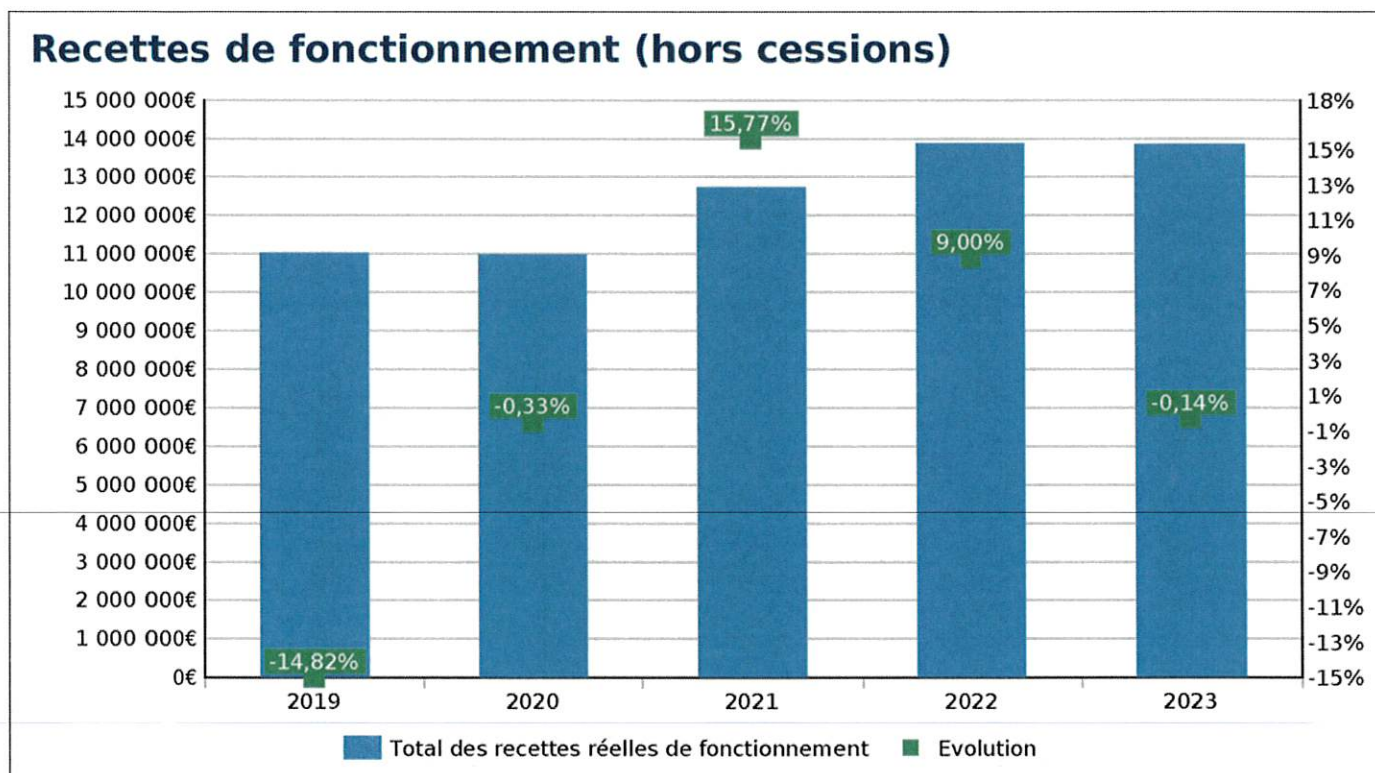
Cependant pour 2023, les recettes de fonctionnement diminuent de -0.14 % par rapport 2022.

Cette diminution s'explique en partie par :

- Un indu de 45 574,98 € récupéré à la source par la CAF suite à un contrôle au sein de la structure. Nous avons contesté cet arbitrage de la CAF mais nos requêtes n'ont pas été entendues.
- La fin de la subvention de 100 000 € annuel de la part du Conseil Départemental pour le fonctionnement de la résidence TOURNESOL.

	2019	2020	2021	2022	2023
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 029 892	10 993 405	12 727 031	13 872 703	13 853 862
Evolution en %	-14,82 %	-0,33 %	15,77 %	9 %	-0,14 %
Dotations	9 113 914	9 822 901	11 332 171	12 406 781	12 441 853
Evolution en %	-14,79 %	7,78 %	15,36 %	9,48 %	0,28 %
Atténuation de charges (chap 013)	122 020	185 158	87 708	106 792	160 016
Evolution en %	23,35 %	51,74 %	-52,63 %	21,76 %	49,84 %
Autres recettes	1 793 958	985 346	1 307 152	1 359 131	1 251 993
Evolution en %	-16,74 %	-45,07 %	32,66 %	3,98 %	-7,88 %

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	5,86 %	25,6 %
Dotations	8,09 %	36,51 %
Atténuation de charges (chap 013)	7,01 %	31,14 %
Autres recettes	-8,6 %	-30,21 %



a) Les produits de services

Ils sont constitués :

- Des participations des familles.
- D'une partie des produits venant des ventes des concessions du cimetière.
- Des remboursements du budget annexe sur les charges à caractère général et les charges du personnel.

Le produit total afférent à ce chapitre a représenté plus de 1 210 K€ contre 1 170 K€ en 2022.

b) Les dotations (K€)

	Moyenne	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations et participations (74)		9 114 €	9 823 €	11 332 €	12 406 €	12 441 €
	10,90%		7,80%	15,40%	9,50%	
7474-74748 Subventions commune fct		6 484 €	6 761 €	7 220 €	7 368 €	7 324 €
subvention communale		5 820 €	6 250 €	6 720 €	6 820 €	6 720 €
Résiduel des contrats aidés		470 €	470 €	500 €	500 €	500 €
autres projets (classes passerelles-parc de noël-projet PEC LAVE		194 €	41 €	0 €	48 €	104 €
	4,40%		4,30%	6,80%	2,00%	
7473-Département		750 €	695 €	817 €	986 €	925 €
	10,30%		-7,30%	17,60%	20,70%	
747888-CAF		1 011 €	1 181 €	1 440 €	1 950 €	2 224 €
	24,70%		16,80%	21,90%	35,40%	
Autres dotations et participations		869 €	1 186 €	1 855 €	2 102 €	1 968 €
74718-Participations ASP		855 €	942 €	1 285 €	1 453 €	1 422 €
74718-Autres Débiteurs		14 €	64 €	91 €	124 €	192 €
744-7414-747888 Autres Débiteurs(hors CAF)			180 €	479 €	515 €	354 €
	35,40%		36,50%	56,40%	13,30%	

C) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023
Total des dépenses réelles d'investissement	134 292	366 904	453 603	583 707	578 838
Evolution en %	-60,56 %	173,21 %	23,63 %	28,68 %	-0,83 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	75 467	304 329	268 018	510 682	276 213
Evolution en %	-73,53 %	303,26 %	-11,93 %	90,54 %	-45,91 %
Subventions d'équipement (art 204)	21 100	26 300	144 460	30 700	263 800
Evolution en %	18,87 %	24,64 %	449,28 %	-78,75 %	759,28 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	29 125	29 125	29 125	29 125	29 125
Evolution en %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres investissements hors PPI	8 600	7 150	12 000	13 200	9 700
Evolution en %	1,18 %	-16,86 %	67,83 %	10 %	-26,52 %

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles d'investissement	44,09 %	331,03 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	38,32 %	266 %
Subventions d'équipement (art 204)	88,04 %	1 150,24 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	0 %	0 %
Autres investissements hors PPI	3,05 %	12,79 %

Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à 578 K€.

Elles concernent des achats :

- De mobiliers et matériels de bureau : 18 K€
- De véhicules : 113 K€
- De matériels informatiques : 58 K€
- D'aides à l'amélioration de l'habitat à hauteur de 263 800 K€

Les dépenses d'équipement représentent un montant de 276 K€ contre 516 K€ en 2022.
 Ces dépenses ont été couvertes principalement par, des subventions (274 K€), le FCTVA (41 K€), les remboursements des prêts (9.7k€).

III) LES EPARGNES (K€)

	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement courant (74+75+70+013)	10 982	10 889	12 685	13 696	13 854
Charges de fonctionnement courant (011+012+65)	10 686	10 996	11 799	12 752	14 101
EXCEDENT BRUT courant	296	-107	886	944	-247
+ Produits exceptionnels larges	47	104	43	177	0
- Charges exceptionnelles larges	644	214	165	69	864
EPARGNE de GESTION	-301	-217	764	1 052	-1 111
- Intérêts	0	0	0	0	
EPARGNE BRUTE	-301	-217	764	1 052	-1 111
- Capital	30	30	30	30	30
EPARGNE NETTE	-331	-247	734	1 022	-1 141

L'épargne nette est négative de -1 141 K€ (positive de 1 022K€ en 2022).

La progression des charges et leur optimisation doivent être mises en cohérence avec l'évolution de la subvention communale.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE SAAD DU CCAS

La Présidente présente à l'Assemblée le compte administratif 2023 du SAAD - budget annexe - de l'Etablissement :

D) LES RESULTATS COMPTABLES

L'exercice budgétaire est sanctionné par un résultat brut de clôture, suivi d'un résultat net tenant compte des restes à réaliser.

A) LE RESULTAT BRUT DE CLOTURE

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Budget total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opération de l'exercice	0,00 €	0,00 €	4 292 522,99 €	4 117 861,62 €	4 292 522,99 €	4 117 861,62 €
Totaux	0,00 €	0,00 €	4 292 522,99 €	4 117 861,62 €	4 292 522,99 €	4 117 861,62 €
Résultats brut de cloture		0,00 €		-174 661,37 €		-174 661,37 €
Résultat reporté				350 765,60 €		350 765,60 €
Totaux cumulés	0,00 €	0,00 €	4 292 522,99 €	4 468 627,22 €	4 292 522,99 €	4 468 627,22 €
Résultats (nets) définitifs		0,00 €		176 104,23 €		176 104,23 €

1) Section de fonctionnement

L'exercice 2023 se solde par un déficit de -174 661.37 €.

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2023 de 176 104.23 €.

2) Section d'investissement

Le budget du SAAD ne comporte pas de section d'investissement.

B) LE RESULTAT NET

L'excédent net de clôture en 2023 est de 176 104.23 €

Le résultat net par section s'affiche ainsi :

Investissement : 0.00 €

Fonctionnement : 176 104.23 €

II) LES REALISATIONS 2023 DU BUDGET ANNEXE SAAD

L'activité du service concerne l'accompagnement des personnes âgées (assistance aux actes de la vie quotidienne). Ce budget est essentiellement un budget de services et il est donc normal que la part des charges du personnel soit la plus importante.

Depuis l'exercice 2019, le budget annexe du SAAD intègre en plus de l'activité aide-ménagère, celles de l'APA et PCH, expliquant ainsi les évolutions des charges.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 4 292 K€ contre 3 762 K€ en 2022.

Les évolutions observées entre 2023 et 2022 sont dues principalement à :

- Des revalorisations salariales en lien avec la valorisation du SMIC et du point d'indice
- Un indu APA

Les principales charges sont :

- Les dépenses de fonctionnement des services pour 285 K€ (260 K€ en 2022)
- Les dépenses de personnel pour 3 839 K€ (3 467 K€ en 2022)

- Les dépenses afférentes à la structure pour 166 K€ (34 K€ en 2022)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2022	Proportion sur le total réalisé 2023 %
Charges à caractère général (ch 011)	285 869,31 €	260 622,29 €	7%
charges de personnel (ch 012)	3 839 841,80 €	3 467 240,60 €	89%
dépenses afférentes à la structure (ch 016)	166 811,88 €	34 151,35 €	4%
	4 292 522,99 €	3 762 014,24 €	100%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2022	Proportion %
Produit de la tarification (ch 017)	3 882 141,52 €	3 803 543,65 €	94%
Autres produit de gestion courantes (ch 018)	234 229,33 €	233 965,18 €	6%
Produits exceptionnels ch 019)	1490,77	- €	0,00 €
	4 117 861,62 €	4 037 508,83 €	100%

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 4 117 K€ (4 037 K€ en 2022).

- La participation du Département à hauteur de 3 566 K€ (3 492 K€ en 2022) Augmentation du tarif et financement du régime indemnitaire.
- La participation de l'utilisateur pour 223 K€ (226 K€ en 2022)
- Les autres financeurs pour 77 K€ (85 K€ en 2022)

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'arrêter les comptes du budget principal CCAS pour l'exercice 2023 conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport et faisant apparaître le résultat brut de clôture et le résultat net de clôture, intégrant les restes à réaliser :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Budget total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		54 608,01 €		1 549 428,98 €		1 604 036,99 €
Opération de l'exercice	744 307,29 €	782 558,06 €	14 595 049,15 €	14 019 330,46 €	15 339 356,44 €	14 801 888,52 €
Totaux	744 307,29 €	837 166,07 €	14 595 049,15 €	15 568 759,44 €	15 339 356,44 €	16 405 925,51 €
Résultats brut de clôture		92 858,78 €		973 710,29 €		1 066 569,07 €
Restes à réaliser	34 692,48 €	237 700,00 €			34 692,48 €	237 700,00 €
Totaux cumulés	778 999,77 €	1 074 866,07 €	14 595 049,15 €	15 568 759,44 €	15 374 048,92 €	16 643 625,51 €
Résultats (nets) définitifs		295 866,30 €				1 269 576,59 €

- **D'arrêter les comptes du budget annexe SAAD du CCAS pour l'exercice 2023 conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport et faisant apparaître le résultat brut de clôture et le résultat net de clôture :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Budget total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opération de l'exercice	0,00 €	0,00 €	4 292 522,99 €	4 117 861,62 €	4 292 522,99 €	4 117 861,62 €
Totaux	0,00 €	0,00 €	4 292 522,99 €	4 117 861,62 €	4 292 522,99 €	4 117 861,62 €
Résultats brut de cloture		0,00 €		-174 661,37 €		-174 661,37 €
Résultat reporté				350 765,60 €		350 765,60 €
Totaux cumulés	0,00 €	0,00 €	4 292 522,99 €	4 468 627,22 €	4 292 522,99 €	4 468 627,22 €
Résultats (nets) définitifs		0,00 €		176 104,23 €		176 104,23 €



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
Les membres du Conseil débattent des points suivants,**

- Mme **Odile CHAUVET** demande quelles sont ou quelles seraient les mesures à mettre en place pour contenir certaines dépenses et faire des économies.
Elle est informée que le CCAS surveille sa politique d'achats. A titre d'exemple, sur les commandes de repas pour les structures petite enfance afin d'éviter le gaspillage, sur l'achat de consommables, sur les économies d'énergie etc....
Une plus grande attention est également portée sur les commandes de bus.
Néanmoins, sur les dépenses à caractère générale, le CCAS pourra toujours effectuer quelques économies, mais cela ne va pas dégager des marges de manœuvre. En effet, 80% des dépenses sont consacrées au personnel.

Elle questionne alors sur la possibilité de mutualiser avec d'autres CCAS.
Il lui est répondu qu'un travail a été amorcé avec la Ville afin de mutualiser certains postes de dépenses, en particulier sur des services supports.
- Mme **Odile CHAUVET** suggère de questionner l'efficacité des différentes actions et d'établir des priorités.
La présidente abonde dans son sens tout en disant qu'il est essentiel de se poser la question du coût social pour la société si certaines actions ne sont pas reconduites. Des actions d'animation et/ou de préventions sont souvent des sources d'économie pour la société au regard des différentes problématiques sociales du territoire (décrochage scolaire, vieillissement de la population,).
- Mme **Céline LUCILLY** demande si le CCAS fait appel à des services civiques pour différentes missions.
- Elle est informée que le CCAS bénéficie d'un agrément pour dix volontaires services civiques pour 2024.

Madame Simone ROUVRAIS quitte la séance et Madame Céline LUCILLY, plus ancienne membre du Conseil, est désignée pour assurer les fonctions de Présidente.

**Ainsi après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **ARRÊTE** les comptes du Budget Principal du CCAS pour l'exercice donné conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport et faisant apparaître le résultat brut de clôture et le résultat net de clôture, intégrant les restes à réaliser :

Résultat brut : 1 066 569.07€

Résultat net : 1 269 576.59€

- **ARRÊTE** les comptes du Budget Annexe du CCAS pour l'exercice donné conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport et faisant apparaître le résultat brut de clôture et le résultat net de clôture, intégrant les restes à réaliser :

Résultat brut : - 174 661.37 €

Résultat net : 176 104.23 €

- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

Mme Simone ROUVRAIS, Présidente, rejoint la séance après les votes des Comptes Administratifs 2023 – budget principal et budget annexe, et poursuit l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRE N°2024-12 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine- Affectation du Résultat de l'exercice 2023 – BUDGET PRINCIPAL

La Présidente rappelle à l'assemblée que l'instruction M57 précise que le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Les résultats du compte administratif de l'année 2023 se présentant comme suit :

- Résultat brut de fonctionnement : 973 710.29 €
- Résultat brut d'investissement : 92 858.78 €
- Solde des Restes à réaliser au 31/12/2023 :
 - Recettes : 237 700 €
 - Dépenses : 34 692 46 €
- Résultat net d'investissement : 295 866.30 €

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat 2023 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (R 002) : 973 710.29€

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 0,00 €
- Résultat d'investissement reporté (D 001) : 92 858.78 €



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** l'affectation du Résultat 2023 ainsi qu'il suit :
 - Résultat de fonctionnement reporté (R 002) : 973 710.29€
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 0,00 €
 - Résultat d'investissement reporté (D 001) : 92 858.78 €
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N°2024-13 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Proposition d'affectation de résultat de l'année 2023 du SAAD - BUDGET ANNEXE

La Présidente informe l'Assemblée que conformément aux dispositions règlementaires des budgets annexes (M22) régissant le SAAD de notre Établissement, il y a lieu d'effectuer une proposition d'affectation des résultats de **2023**.

Aussi, suivant le rapport explicatif transmis par notre Établissement par courrier au Conseil Départemental, il est proposé d'affecter le résultat négatif de – **174 661.37 €** de l'exercice 2023 en réserve de compensation des déficits au 10686 (solde du compte au 31/12/2023 : 233 209.28 €).

Il est rappelé que l'affectation définitive du compte de résultat interviendra après la notification du Conseil Départemental.



**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** la proposition l'affectation de résultat négatif de – 174 661.37 € de l'exercice 2023 en réserve de compensation des déficits au 10686
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N°2024-14 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine - vote du Budget Primitif 2024 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE

BUDGET PRIMITIF 2024

La Présidente informe l'assemblée que le projet de Budget Primitif du CCAS pour l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	1 171 859,30 €	875 993,00 €	986 559,30 €	375 993,00 €	185 300,00 €	500 000,00 €
Résultat reporté		92 858,78 €		92 858,78 €		
Restes à réaliser	34 692,48 €	237 700,00 €	34 692,48 €	237 700,00 €		
Total Investissement	1 206 551,78 €	1 206 551,78 €	1 021 251,78 €	706 551,78 €	185 300,00 €	500 000,00 €
Fonctionnement	15 995 000,00 €	15 021 289,71 €	15 495 000,00 €	14 835 989,71 €	500 000,00 €	185 300,00 €
Résultat reporté		973 710,29 €		973 710,29 €		
Total Fonctionnement	15 995 000,00 €	15 995 000,00 €	15 495 000,00 €	15 809 700,00 €	500 000,00 €	185 300,00 €
Total budget	17 201 551,78 €	17 201 551,78 €	16 516 251,78 €	16 516 251,78 €	685 300,00 €	685 300,00 €

I – Contexte budgétaire

Lors du débat sur les orientations budgétaires, il a été évoqué le contexte économique dans lequel s'inscrit le budget 2024.

Le budget primitif intègre les orientations évoquées lors du dernier conseil.

Le Budget Primitif du CCAS en 2024 reprend les résultats du compte administratif 2023 ainsi que les restes à réaliser qui y sont votés.

II – La structure du budget

Pour 2024, le projet de Budget Primitif s'équilibre à la somme de 17 201 551,78€ en légère augmentation par rapport à celui de 2023 (17 136 405,01 €)

Les comparaisons effectuées dans ce document se feront entre les inscriptions budgétaires totales (BP+DM+RAR) et le réalisé 2023 (hors résultats reportés et opérations d'ordres budgétaires)

La structure globale de ce budget est la suivante :

Chap.	Chapitre (libellé)	BP 2024 M€	BP 2023 EN M€	REALISE 2023
Dépenses réelles totales		16 516 251,78 €	16 436 175,01 €	14 716 815,08 €
recettes réelles totales		15 449 682,71 €	14 650 238,02 €	14 179 347,16 €
Dépenses réelles de fonctionnement		15 495 000,00 €	14 976 900,00 €	14 137 975,78 €
O11	Charges à caractère général	1 850 000,00	1 856 900,00	1 770 063,32
O12	Charge de personnel	12 400 000,00	12 000 000,00	11 430 472,20
65	Autres charges de gestion courante	1 080 000,00	1 078 000,00	900 062,88
67	Charges exceptionnelles (le 673)	2 000,00	5 000,00	864,00
68 Dotations aux amortissements et aux provisions		163 000,00	37 000,00	36 513,38
Recettes réelles de fonctionnement		14 835 989,71 €	13 763 441,02 €	13 853 862,47 €
O13	Atténuation de charges(6419 les IJS)	130 000,00 €	113 000,00 €	160 015,77 €
70	Produit des services	1 346 585,71 €	1 334 702,02 €	1 210 176,68 €
74	Dotations et participations	13 344 404,00 €	12 462 539,00 €	12 441 853,05 €
75	Autres produits de gestion courant (752 756-75888)	15 000,00 €	35 100,00 €	41 816,97 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	0,00 €
EPARGNE BRUTE		-659 010,29 €	-1 031 558,98 €	-284 113,31 €
Dépenses réelles d'investissement		1 021 251,78 €	1 459 275,01 €	578 839,30 €
16	Emprunts et dettes	29 125,00 €	29 125,00 €	29 125,00 €
20	Immobilisations incorporelles	38 945,73 €	26 022,00 €	1 822,80 €
204	Subvention d'équipement versées	302 900,00 €	389 000,00 €	263 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	628 681,05 €	786 628,01 €	274 391,50 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	208 000,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations corporelles	21 600,00 €	20 500,00 €	9 700,00 €
Recettes réelles d'investissement		613 693,00 €	886 797,00 €	325 484,69 €
10	Dotations, Fonds divers	15 800,00 €	43 500,00 €	41 271,68 €
13	Subventions	577 893,00 €	823 297,00 €	274 513,01 €
16	Emprunts et dettes	- €	- €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €	20 000,00 €	9 700,00 €
O24 cessions		- €	- €	

A) Les recettes

1) Investissement : 613 693 € contre 886 897 € en 2023 (- 44.5%)

Les recettes sont constituées du FCTVA (15K€), des subventions (577K€), des remboursements sur prêts de 20 K€. Il est à noter que le montant total des subventions prévues tient compte d'un reste à percevoir sur subventions antérieures de 237 700 K€.

L'équilibre de cette section est atteint par la reprise du résultat d'investissement.

2) Fonctionnement : 14 835 989.71 € contre 13 763 441.02 € en 2023 (+9.21 %)

Chap.	Chapitre (libellé)	BP 2024 M€	BP 2023 EN M€	REALISE 2023
Recettes réelles de fonctionnement		14 835 989,71 €	13 763 441,02 €	13 853 862,47 €
O13	Atténuation de charges(6419 les IJS)	130 000,00 €	113 000,00 €	160 015,77 €
70	Produit des services	1 346 585,71 €	1 334 702,02 €	1 210 176,68 €
74	Dotations et participations	13 344 404,00 €	12 462 539,00 €	12 441 853,05 €
75	Autres produits de gestion courant (752 756-75888)	15 000,00 €	35 100,00 €	41 816,97 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	0,00 €

Les principales recettes sont les suivantes :

- Participations des familles : 1.346 M€ (2023 = 1.334 M€ - réalisé 2023 1.210 M€)
- Conseil Départemental : 875 M€ (900 M€ en 2023 - réalisé 2023 925 M€)
- CAF ET AUTRES ORGANISMES : [2 781 M€ 2 118 M€ en 2023 (réalisé 2023 2 528M€)]
- Participations afférentes aux emplois aidés : 1.644M€ (1.775 M€ en 2023 réalisé 2023 1 422 M€)

La subvention communale (subvention + résiduel) passe de 7 220 M€ en 2023 à 7 500 M€ en 2024 (hors projets spécifiques subventionnés par la commune).

Par ailleurs, dans le cadre de notre dialogue de gestion avec la Mairie, nous avons demandé d'être accompagné sur une subvention complémentaire de 300 000 € en fonctionnement et de 300 000 € en investissement.

Cette subvention d'investissement serait une première pour le CCAS, et elle nous permettrait de sécuriser notre politique de modernisation et notre inscription dans la transition écologique.

B) Les dépenses**1) Investissement : 970 526.78 € contre 1 409 650.01 € en 2023 (-45.25 %)**

Les dépenses de cette section sont principalement afférentes aux acquisitions de mobiliers, de matériels et de véhicules nécessaires au fonctionnement des services (628 681 K€ dont 19 600 K€ de restes à réaliser).

Les aides à l'habitat représentent une somme de 302 900 K€ (389 K€ en 2023 réalisé 2023 263K€).

Il est à noter que cette section enregistre le remboursement du prêt à taux zéro (29 125 K€) consenti par la CNAV et de l'octroi de prêts remboursables (20 K€)

2) Fonctionnement : 15 495 000€ contre 14 795 000 en 2023 € (+9.55 %)

Chap.	Chapitre (libellé)	BP 2024 M€	BP 2023 EN M€	REALISE 2023
Dépenses réelles de fonctionnement		15 495 000,00 €	14 976 900,00 €	14 137 975,78 €
O11	Charges à caractère général	1 850 000,00	1 856 900,00	1 770 063,32
O12	Charge de personnel	12 400 000,00	12 000 000,00	11 430 472,20
65	Autres charges de gestion courante	1 080 000,00	1 078 000,00	900 062,88
67	Charges exceptionnelles (le 673)	2 000,00	5 000,00	864,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	163 000,00	37 000,00	36 513,38

Les dépenses à caractère général représentent 1.850M€ (1,856M€ en 2023 réalisé 1 770 M€).

Les charges de gestion courante enregistrent la subvention d'équilibre à verser au budget annexe du SAAD : 266 455 K€ contre 48 661.96 K€ en 2023. Il est à noter que cette subvention n'a pas été versée.

Les dépenses de personnel passent à 12 400 M€ alors qu'elles étaient budgétisées à 12 M€ en 2023.

En proportion, les dépenses du personnel représentent 80.03 % des dépenses de fonctionnement.

Cette prévision tient compte des augmentations habituelles des charges de personnel, des nominations suites aux concours et des possibles revalorisations d'indices.

II) Epargne

	2024
Produits de fonctionnement courant	14 835 989
- Charges de fonctionnement courant	15 330 000
EXCEDENT BRUT courant	-494 011
+ Produits exceptionnels larges	0
- Charges exceptionnelles larges	165 000
EPARGNE DE GESTION	-659 011
- Intérêts	0
EPARGNE BRUTE	-659 011
- Capital	29 125
EPARGNE NETTE	-688 136

Le budget 2024 est équilibré avec la reprise du résultat.

Les épargnes sont de ce fait négatives.

Conclusion :

Si le budget prévisionnel 2024 s'équilibre avec la reprise du résultat reporté, le CCAS a demandé à la Mairie d'étudier la possibilité d'augmenter la subvention communale de 300 000 € en fonctionnement pour cette année 2024.

Cette subvention supplémentaire pour 2024 permettra d'avoir une trésorerie plus saine et de tenir les délais impartis pour le paiement des différentes factures.

Cette subvention permettra également de contenir l'augmentation de la subvention pour 2025 et sur les prochaines années.

En effet, l'équilibre des prochains budgets passe par l'évolution annuelle de la subvention communale à hauteur de 5% et la recherche de nouvelles sources de financement.

Par ailleurs, le CCAS a sollicité la Mairie pour une subvention d'investissement de 300 000 € pour permettre d'outiller les services et répondre aux défis de la modernisation des services publics et de la transition écologique.

LE BUDGET PRIMITIF DU SAAD 2024

La Présidente informe l'Assemblée que le projet de Budget Primitif du SAAD pour l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Fonctionnement	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	0,00 €	0,00 €
Total budget	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	0,00 €	0,00 €

I – Contexte budgétaire

Lors du débat sur les orientations budgétaires, il a été évoqué le contexte économique dans lequel s'inscrit le budget 2024.

Le budget primitif intègre les orientations évoquées lors du dernier conseil

II – La structure du budget

Le projet de Budget Primitif s'équilibre à la somme de 4 201 079 € contre 3 896 369 € en 2023.

Les comparaisons effectuées dans ce document se feront entre les inscriptions budgétaires totales (BP) hors résultats reportés et opérations d'ordres budgétaires.

La structure globale de ce budget est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023	Proportion sur BP 2024 %
Charges à caractère général (ch 011)	258 300,00 €	261 100,00 €	6,15%
charges de personnel (ch 012)	3 897 479,00 €	3 584 968,00 €	92,77%
depenses afferentes à la structure (ch 016)	45 300,00 €	50 301,00 €	1,08%
	4 201 079,00 €	3 896 369,00 €	100%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023	Proportion %
Produit de la tarification (ch 017)	3 744 624,00 €	3 494 929,81 €	89%
Autres produit de gestion courantes (ch 018)	190 000,00 €	224 000,00 €	5%
Produits exceptionnels (ch 019)	266 455,00 €	48 661,96 €	6,34%
	4 201 079,00 €	3 767 591,77 €	100%

B) La section de fonctionnement :

Les dépenses sont composées essentiellement des dépenses de personnel pour 3 897 479 € (3 584 968 € en 2023), soit 92.77 % du budget.

Le solde pour 303 600€ est afférent aux dépenses de gestion des services (chapitre 011 et chapitre 016)

La progression du chapitre 012 charges du personnel est à rattacher à l'activité ainsi qu'aux décisions législatives sur la revalorisation salariale dans le secteur du médico-social.

Les recettes

Les recettes sont composées (Chapitre 017) :

- De la participation du Conseil Départemental pour : 3 425 746 € (3 179 032.81 € en 2023) (le 7331411)
- De la participation des usagers pour : 236 366 € (222 897 € en 2023) (le 73412)
- Des autres financeurs pour : 82 512 € (93 000 €) en 2023 (le 7388)

Il est à noter que pour ne pas impacter une population qui connaît déjà des difficultés, le CCAS prévoit une subvention d'équilibre au budget annexe. Cette participation permet de ne pas faire augmenter le niveau des tarifs proposés. Elle sera au maximum de 266 455 K€ en 2024 contre 48 661.96 K€ (prévision BP 2023 et 0.00 K€ réalisés).


Il est demandé au conseil d'administration :

- **DE VOTER le Budget Primitif du CCAS équilibré en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :**

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'orde	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	1 171 859,30 €	875 993,00 €	986 559,30 €	375 993,00 €	185 300,00 €	500 000,00 €
Résultat reporté		92 858,78 €		92 858,78 €		
Restes à réaliser	34 692,48 €	237 700,00 €	34 692,48 €	237 700,00 €		
Total Investissement	1 206 551,78 €	1 206 551,78 €	1 021 251,78 €	706 551,78 €	185 300,00 €	500 000,00 €
Fonctionnement	15 995 000,00 €	15 021 289,71 €	15 495 000,00 €	14 835 989,71 €	500 000,00 €	185 300,00 €
Résultat reporté		973 710,29 €		973 710,29 €		
Total Fonctionnement	15 995 000,00 €	15 995 000,00 €	15 495 000,00 €	15 809 700,00 €	500 000,00 €	185 300,00 €
Total budget	17 201 551,78 €	17 201 551,78 €	16 516 251,78 €	16 516 251,78 €	685 300,00 €	685 300,00 €

- **DE VOTER le Budget Primitif du SAAD équilibré en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :**

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'orde	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Fonctionnement	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	0,00 €	0,00 €
Total budget	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	0,00 €	0,00 €


Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,

- **VOTE** le Budget Primitif 2024 du CCAS équilibré en dépenses et en recettes, conformément au tableau représenté ci-après :

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'orde	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	1 171 859,30 €	875 993,00 €	986 559,30 €	375 993,00 €	185 300,00 €	500 000,00 €
Résultat reporté		92 858,78 €		92 858,78 €		
Restes à réaliser	34 692,48 €	237 700,00 €	34 692,48 €	237 700,00 €		
Total Investissement	1 206 551,78 €	1 206 551,78 €	1 021 251,78 €	706 551,78 €	185 300,00 €	500 000,00 €
Fonctionnement	15 995 000,00 €	15 021 289,71 €	15 495 000,00 €	14 835 989,71 €	500 000,00 €	185 300,00 €
Résultat reporté		973 710,29 €		973 710,29 €		
Total Fonctionnement	15 995 000,00 €	15 995 000,00 €	15 495 000,00 €	15 809 700,00 €	500 000,00 €	185 300,00 €
Total budget	17 201 551,78 €	17 201 551,78 €	16 516 251,78 €	16 516 251,78 €	685 300,00 €	685 300,00 €

- **VOTE** le Budget Annexe 2024 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile équilibré en dépenses et en recettes, conformément au tableau représenté ci-après :

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'orde	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Fonctionnement	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	0,00 €	0,00 €
Total budget	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	4 201 079,00 €	0,00 €	0,00 €

- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, et à engager toutes procédures se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE N°2024-15 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine - Mise en place de la fongibilité des crédits en sections de Fonctionnement et Investissement sur Budget Principal CCAS

La Présidente informe l'Assemblée que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 le CCAS de Saint-Pierre est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement à compter de l'exercice 2024.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif sur autorisation de l'assemblée délibérante de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de **7.50 %** des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel (chapitre 012).

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue de toutes les décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président et par délégation la Vice-Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de **7.50%** des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits du Chapitre du Personnel (chapitre 012) et à signer tout document s'y rapportant.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du Personnel (chapitre 012) dans la limite de **7.50%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) déterminées à l'occasion du budget 2024
- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à signer tout acte, et à engager toutes procédures se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N°2024-16 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Sortie de l'actif

La Présidente informe l'Assemblée de la sortie de l'actif du véhicule inscrit au tableau ci-après :

Immatriculation	Marque	Modèle	Date 1ere Immatriculation	Nbre de place	N° IMMO	VALEUR ACQUISITION	Durée de l'amortissement	VALEUR NETTE COMPTABLE
ES-538-TR	RENAULT	ZOE	18/12/2017	5	45193	27 472.24	5 ans	0

En effet, ce véhicule électrique était immobilisé chez le concessionnaire depuis 6 mois avec des diagnostics divergents sur les réparations à effectuer pour sa remise en route.

Par ailleurs, les devis transmis étaient onéreux et dépassaient sa valeur à l'Argus.

A ce titre, le CCAS a opté pour sa reprise par un concessionnaire et l'achat d'un nouveau véhicule.

Ceci exposé, le Conseil d'Administration est invité à bien vouloir :

- APPROUVER la sortie du véhicule présenté au tableau ci-dessus, de l'actif du CCAS



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** la sortie du véhicule, présenté au tableau ci-dessus, de l'actif du CCAS
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N°2024-17 - Direction Enfance, Jeunesse et Famille – Approbation de la convention de partenariat avec le Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert et d'Insertion de Saint-Pierre (STEMOI)

La Présidente expose à l'Assemblée que le Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert et d'Insertion de Saint-Pierre (STEMOI) a sollicité notre Etablissement pour la mise en place d'un partenariat afin d'accompagner et de favoriser l'insertion des mineurs et des jeunes majeurs en difficultés.

Aussi, considérant que les objectifs affichés par le Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert et d'Insertion de Saint-Pierre sont partagés par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre, le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur ce partenariat et à approuver le projet de convention à consentir entre les deux parties.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le partenariat entre Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert et d'Insertion de Saint-Pierre (STEMOI) et notre Etablissement

- **AUTORISE** le Président par délégation la Vice-Présidente à signer avec Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert et d'Insertion de Saint-Pierre (STEMOI)
- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à engager toutes les procédures, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

AFFAIRE N°2024-18 - Direction des Solidarités – Acceptation de don de Tickets Eau RUNEO

La Présidente expose à l'Assemblée que dans le cadre de sa politique sociale, la Société RUNEO a fait don au CCAS de Chèques d'Accompagnement Personnalisé pour un montant total de 10 000 € (*dix mille euros*).

Cette dotation est destinée aux familles éprouvant des difficultés à payer leur facture d'eau.

Ceci exposé, le Conseil d'Administration est invité à bien vouloir valider le don fait par la Société RUNEO.



**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,
Les membres du Conseil débattent des points suivants,**

- **M. Fernand GUFFLET** interroge sur le nombre approximatif de familles susceptibles de bénéficier de ces CAP.
Il lui est répondu une centaine. Souvent le CCAS fait un apport à hauteur de 100 € et sollicite RUNEO sur un échéancier.
- **Mme Odile CHAUVET** salue la démarche de l'échéancier qui responsabilise la famille dans le paiement de sa facture.

**Ainsi après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration**

- **ACTE** le don fait par RUNEO pour un montant total de 10 000 € (*dix mille euros*)
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à engager toutes les procédures, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance a pris fin à 18h10.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

CCAS de Saint-Pierre
Directeur Général des Services

I. CAUJEE

LE PRESIDENT DU CCAS

VILLE DE SAINT-PIERRE
P/le Maire-Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Simone ROUVRAIS
Centre Communal d'Action Sociale